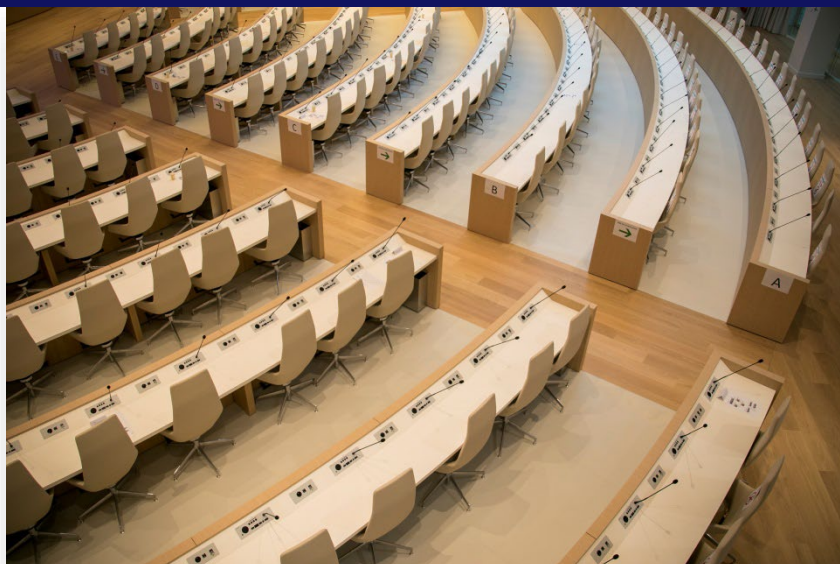


Séance plénière du 6 juillet 2022

Vœux déposés par les groupes



Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

Voeu sur la sécurité alimentaire en Île-de-France

L'épidémie du Covid a démontré qu'un pays ne pouvait survivre sans ses « métiers essentiels » au premier rang desquels ses paysans ; la guerre en Ukraine révèle que nourrir l'humanité n'est pas un acquis que la civilisation peut sacrifier sur l'autel de la mondialisation sauvage. Face à l'explosion démographique de l'Afrique, le choc des grandes puissances et les effets du dérèglement climatique, le Rassemblement national propose depuis de nombreuses années une stratégie capable de garantir notre souveraineté alimentaire, d'assurer une alimentation de qualité bon marché et d'éviter que la faim déferle sur le reste du monde.

La notion de souveraineté alimentaire est complexe à appréhender mais aussi à manier. Nous nous appuyons ici sur ce qu'entendait par souveraineté les premiers théoriciens de la science politique, tout spécialement Machiavel et Jean Bodin : être souverain, c'est décider par soi-même et pour soi-même, sans qu'il n'y ait d'interférence avec une quelconque instance supérieure, qu'elle relève du Divin ou d'une institution supranationale.

Territoire agricole à hauteur d'environ 47%, l'Île-de-France ne dispose aujourd'hui que de quelques jours d'autonomie alimentaire. Dans notre monde contemporain, occidental, nous n'imaginons pas le spectre de la faim. La guerre en Ukraine révèle néanmoins un problème concret d'approvisionnement alimentaire. Certains pays se mettent d'ores et déjà à constituer des stocks supplémentaires de céréales, d'autres entament des démarches diplomatiques pour assurer un approvisionnement stable et durable et d'autres, encore, lancent une alerte de pénurie mondiale de nourriture à l'horizon de 12 à 18 mois. Pour les spécialistes du secteur, la guerre en Ukraine, dans la mesure où elle constitue un facteur conjoncturel, n'était autre qu'un catalyseur qui amplifie une situation déjà durablement critique.

Pour résumer les effets des changements climatiques sur la production agricole et, partant, sur la sécurité alimentaire, Mohamed Hentati, climatologue, explique que depuis plusieurs années, il y a de moins en moins de pluies à travers le monde et de plus en plus de chaleur et de sécheresse, avec multiplication des phénomènes extrêmes : des cycles de fortes chaleurs, des inondations dévastatrices et un froid, par moment et par endroit, glacial, des grêlons comme en France qui détruisent les cultures. Et cela affecte durablement la production agricole, sujette à une demande de

plus en plus accrue sur le marché.¹ La pénurie de moutarde est à ce propos bien liée au problème de sécheresse qu'a connu le Canada en 2021.

Un risque de famine et le spectre de la plus grande crise alimentaire mondiale sont déjà sous nos yeux. Nous vivons un empilement de crises : la crise sanitaire qui s'ajoute à la crise climatique, laquelle s'ajoute à la crise militaire qui se juxtapose quant à elle à la crise alimentaire. "La situation sur le front de la faim dans le monde reste alarmante", constatait justement la Banque mondiale dans une récente publication, sur la base de données recueillies avant la guerre.²

C'était sans compter sur la spéculation infernale ayant court dans le monde depuis plusieurs mois et dont la guerre en Ukraine est loin d'être la seule cause. Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, expliquait il y a quelques jours que "ce n'est pas la pénurie mais la spéculation qui explique la hausse des prix des denrées alimentaires dont pourraient bientôt souffrir les populations de nombreux pays. (...) Aujourd'hui il est vrai qu'on a plus ou moins 25 millions de tonnes de céréales bloquées dans les ports de la mer Noire, on a une rupture des chaînes d'approvisionnement (liée à l'invasion russe de l'Ukraine). Mais la véritable cause de la crise ne tient pas au fait qu'il n'y a pas assez de denrées disponibles. On n'est pas dans une situation de pénurie. Le problème, c'est la panique qui s'empare des marchés, car on ne sait pas quand ce conflit va s'arrêter, et certains acteurs financiers tirent profit de cette incertitude en spéculant à la hausse, provoquant par un effet mécanique une véritable hausse"³

Quelle situation en Île-de-France ?

L'Institut Paris Region (IAU) s'affiche comme faisant partie des principaux chefs de file des politiques publiques à délégation pour cette mission de sécurité alimentaire. Il intervient dans des cadres très précis, notamment au sein des schémas directeurs successifs. En 2013, le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) intégra le défi alimentaire, signe qu'un document de planification majeur peut jouer un rôle en agissant sur tous les maillons de la filière. Des projets existent pour accompagner la politique régionale : appel à projet filières courtes, innovation alimentaire, plan alimentaire...

De 2012 à 2015, l'IAU a par exemple accompagné la Région dans les appels à projets « *Filières courtes de proximité* » visant à soutenir des filières locales alimentaires tel que l'emblématique filière champignon. En 2017-2018, une carte sur l'innovation alimentaire a été réalisée, en partenariat avec le Cervia, localisant les structures accompagnant l'innovation-produit et la recherche de financement

¹

<https://www.aa.com.tr/fr/monde/s%C3%A9curit%C3%A9-alimentaire-des-raisons-de-s-inqui%C3%A9ter-et-d-es-p%C3%A9rer-/2621439>

² <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/agriculture/brief/food-security-update>

³

<https://www.sudinfo.be/id467376/article/2022-06-10/guerre-en-ukraine-ce-nest-pas-la-penurie-mais-la-speculation-qui-explique-la>

Conseil régional

Groupe Rassemblement national - IDF

pour accompagner les entreprises. Enfin, aux côtés de la Driaaf et du Cervia, l'IAU a participé au plan alimentaire régional publié au début de l'année 2021.

Notre Groupe propose de réfléchir autrement et avec d'autres clés pour repenser la sécurité alimentaire de notre Région et rappeler tout simplement quelques mesures de bon sens en la matière.

Dans le but d'atteindre un niveau de résilience le plus fort possible en matière de sécurité alimentaire à l'échelle de notre territoire, nous soumettons ainsi le voeu que la Région Île-de-France adopte une feuille de route intégrant les propositions suivantes :

Proposition n° 1 : Mettre en place un grenier de réserve régionale

La Région élaborera un programme de stock alimentaire pouvant être appelé "grenier de réserve régionale" de sécurité alimentaire pour les denrées essentielles. L'idée est véritablement de constituer un endroit de stockage dédié appartenant à la Région. Si ces stocks n'ont pas vocation à stopper les crises alimentaires, ils peuvent au moins répondre en partie au besoin des habitants en cas d'incident lié à une guerre ou à une crise climatique telle qu'une grosse sécheresse par exemple. Cela peut permettre à des millions de Franciliens d'avoir un approvisionnement fixe, tout en gardant en tête que le stockage reste un outil complémentaire pour pallier une crise immédiate et relativement imprévue.

C'est ainsi que la Région se dotera d'un programme dédié pour construire des silos de stockage de millions de tonnes de céréales et d'oléagineux en vue de répondre aux besoins alimentaires humains mais aussi animaliers.

Proposition n°2 : Etablir un prêt garanti par la mise en stock ou "warrantage"

La Région mettra en place ce que d'autres pays appellent le "warrantage" qui consiste à accorder aux producteurs un prêt garanti par la mise en stock de leur production, dont la valeur est susceptible d'augmenter sous quelques mois. En plus d'être un outil de gestion de la trésorerie, le système du warrantage peut-être également un outil de gestion du risque agricole. Il est une protection des petits producteurs, étant un outil qui couple et un crédit et un stockage dans un entrepôt collectif. Il doit être mis en place par trois acteurs principaux : d'une part les producteurs qui s'engagent à stocker leur production ; ensuite les organisations de producteurs qui gèrent le stockage et se mettent en relation avec les banques ; enfin, les banques qui fournissent au producteur un crédit pour la durée pour laquelle ils s'engagent à immobiliser ses récoltes. En réalité, au moment de la récolte, les producteurs stockent une partie de leur production et contre l'immobilisation d'une partie de cette production et obtiennent un crédit de la valeur de leur stock.

Conseil régional

Groupe Rassemblement national - IDF

L'intérêt de ce système du point de vue des banques ou des sociétés de micro finance, c'est que la production stockée sert de garantie au crédit. Les producteurs ont ainsi accès à des liquidités plus facilement et ne sont pas contraints de vendre leur production à la récolte quand les prix sont au plus bas. Six mois après le stockage, ils peuvent récupérer une partie de leur production et à ce moment-là vendre à un prix plus élevé. Des études ont mesuré l'effet bénéfique sur la sécurité alimentaire de ce dispositif⁴. Pour l'instant, ce système s'applique davantage aux producteurs de petite et moyenne taille, ce qui n'enlève rien à sa pertinence. Cela renforce alors **le besoin pour la Région de soumettre l'idée aux organisations agricoles et aux syndicats agricoles dans le cadre de cette politique de sécurité alimentaire en Île-de-France.**

Proposition n°3 : Promouvoir une politique d'agriculture vivrière

L'agriculture vivrière est une agriculture essentiellement tournée vers l'autoconsommation et l'économie de subsistance. La production, rarement excédentaire, n'est destinée ni à l'industrie agroalimentaire ni à l'exportation. Elle est en grande partie auto-consommée par les paysans et la population locale. Si on fait les bons efforts aux bons endroits, il est tout à fait possible de connaître une région pouvant être tout à fait apte sur le plan de la production agricole vivrière.

Cette production est le socle de la sécurité alimentaire minimale ; encore faut-il que l'on puisse y accéder. Le Groupe Rassemblement national Île-de-France s'en était déjà fait l'écho il y a plusieurs mois par le biais d'un amendement dont l'esprit consistait à dire qu'au début de l'autre siècle, notre territoire était en autonomie alimentaire avec une indépendance en approvisionnement assurée tandis qu'il n'en est plus rien aujourd'hui. En quatre générations, tout a basculé pour le monde des paysans de France et d'Île-de-France. Plus globalement, en 1900, près d'un Français sur deux travaillait dans les champs. Aujourd'hui, les agriculteurs sont moins de 3% dans l'Hexagone mais ils nourrissent plus de 60 millions de nos concitoyens et exportent dans le monde entier. Il va sans dire que c'est un rapport numérique intenable à terme et notre région n'échappe pas à cette disproportion à l'échelle de son territoire.

Pour répondre à ces nouvelles mutations tant sur le plan humain qu'agricole, il faut donc à tout prix renforcer cet aspect de culture vivrière de nos espaces agricoles. **La Région y prendra toute sa part et encouragera à son échelle cette politique d'agriculture vivrière pour renforcer une certaine autonomie dans la sécurité alimentaire de notre territoire.**

Proposition n°4 : Développer les marchés de plein air et augmenter les halles couvertes

Les marchés de plein air sont porteurs d'enjeux économiques, sociaux et touristiques pour les départements franciliens. Ils participent de ce que l'on a coutume de nommer la qualité de vie.

⁴ <http://microfinancement.cirad.fr/fr/news/Bim/Bim-2003/BIM-23-12-03.pdf>

Conseil régional

Groupe Rassemblement national - IDF

Souvent décrits pour leur ambiance particulière et leur convivialité, les marchés font depuis quelques années l'objet d'un intérêt renouvelé. Le renouveau des marchés de détail se mesure également à la multiplication des marchés-événements, des marchés saisonniers et des marchés spécifiques et thématiques dont le succès se mesure très largement en Île-de-France : marchés nocturnes, bio, locaux, paysans, festifs, à la ferme... Ils assurent aussi une offre de commerce alimentaire de proximité dans les quartiers ou les bourgs ruraux dépourvus d'offre. Enfin, ils animent les lieux et renforcent le lien social. Les marchés constituent un des modes de vente directe les plus anciens. La présence des producteurs sur les marchés est souvent moins grande. Le Code rural oblige les municipalités à réserver au moins 10 % des emplacements aux producteurs.

Par le biais d'un partenariat et soutien accru avec la Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France ainsi que les villes franciliennes, la Région encouragera le renforcement de la présence des agriculteurs sur les marchés et incitera les villages et villes de nos départements à multiplier les jours de marchés (pas seulement le mercredi ou le samedi ou le dimanche comme souvent).

Proposition n°5 : Revoir les ambitions du "tout bio"

Dans un souci de s'écarter le plus possible du modèle néfaste de l'agriculture ultra-productiviste, les agriculteurs ont bien conscience qu'il faut diminuer les doses d'intrants et conduire les cultures avec moins d'insecticides et d'herbicides. Il faut toutefois bien constater qu'à contrario, l'agriculture biologique ne fait pas non plus les volumes. L'enjeu est véritablement de réconcilier le bio et le raisonné, le bio étant destiné à un public refusant une chimie et prêt à mettre un certain prix en échange d'avoir l'assurance de produits de qualité. Avec l'augmentation des prix, beaucoup reviennent vers des produits moins chers, malheureusement souvent de mauvaise qualité. Les acteurs du secteur agricole sont bien conscients que l'époque n'est plus dans l'hyper productivisme mais que l'agriculture raisonnée est un bon compromis en matière de qualité et de prix. Cela tient compte des volumes dont on a besoin et de l'environnement comprenant des haies et intrants plus sains. L'une des questions les plus élémentaires à se poser concerne alors le nombre d'hectares, de zones écologiques exploitables et des jachères exploitables directement mobilisables pour la production agricole dans notre région. Des terres pourraient être remises à la culture, c'est pourquoi nous nous devons de mobiliser des hectares le plus vite possible. Toutes les surfaces dédiées aux cultures énergétiques (pour la production de biogaz entre autres) pourraient aussi basculer en production de cultures alimentaires car cela mobilise de la terre et pourrait permettre de refaire de l'alimentation animale ou humaine. Enfin, il faut autoriser sans délai la culture des terres mises en jachère par l'Union européenne et tourner le dos au programme européen « De la ferme à la fourchette » censé représenter la stratégie vertueuse à adopter par les États-membres puisqu'il organise le déclin systématique de la production agricole européenne de 10 à 20% sous prétexte de devoir tendre vers 25% de bio. L'exemple du Sri Lanka est à ce titre effarant : ce pays a en effet été le premier pays au monde à passer récemment à une agriculture 100% bio, avant de faire machine arrière six mois plus tard. Au total, un tiers des terres cultivables ont été abandonnées dans le pays,

Conseil régional

Groupe Rassemblement national - IDF

après la tentative de passage à l'agriculture bio. Sans accompagnement ni stock suffisant d'engrais organiques sur l'île, les fermiers n'ont rien pu faire. Le pays a été confronté à des baisses de production, puis des pénuries, et enfin une flambée des prix.

Des agriculteurs ayant fait une conversion en bio ces dernières années pensent désormais revenir en arrière à cause de l'effondrement des prix du bio. Permettons leur de revenir dans le raisonné et de faire davantage volume sans pour autant réduire la qualité de leur production. Ils se heurtent néanmoins à la PAC pour son côté inégalitaire car comme chacun le sait, elle est donnée en surface et ce sont évidemment ceux qui ont les plus grandes surfaces qui touchent le plus de subventions pour produire, s'agrandir et se rémunérer.

La Région doit donc se mobiliser pour adopter un juste milieu en aidant financièrement les agriculteurs qui entendent accroître les volumes de production sans pour autant se limiter à la seule condition du label Agriculture biologique, tout en conservant des exigences de production élevées en termes de qualité pour le consommateur.



Wallerand de Saint Just

CONSEIL RÉGIONAL DU 6 JUILLET 2022

UNE NOUVELLE AMBITION EUROPEENNE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France a toujours été au centre de l'Europe et au cœur de l'Histoire du continent. C'est notamment la raison pour laquelle l'attachement des Franciliens au projet de la construction européenne ne s'est jamais démenti.

Alors que notre continent est de nouveau confronté à de multiples défis et que ses valeurs démocratiques et humanistes sont contestées, l'Union européenne est à la croisée des chemins et doit assumer son rôle de puissance et la Région Île-de-France doit prendre sa part dans le rapprochement des peuples européens.

Le retour du tragique en Europe avec le déclenchement de la guerre en Ukraine par la Russie de Vladimir Poutine nous montre l'urgence de renforcer l'Union afin que les Européens défendent davantage leur souveraineté et protègent leur modèle politique, économique et social.

Au cours de la présidence française du conseil de l'Union, les Européens ont fait preuve d'unité et de détermination à agir. L'Europe a ainsi accueilli près de 8 millions d'Ukrainiens et a fait preuve d'une grande solidarité en direction de l'Ukraine, en lui apportant notamment sur le budget de l'UE 2 milliards d'euros d'aide militaire. Elle a accordé à l'Ukraine le statut de pays candidat et lancé une réflexion sur la communauté politique européenne pour renforcer les liens politiques avec les Etats européens qui partagent ces valeurs démocratiques.

Nous fûmes unanimes au sein du conseil régional pour soutenir l'effort de solidarité régional pour les Ukrainiens, y compris ceux cherchant refuge sur notre territoire, et condamner l'inacceptable agression russe.

Alors que ce conflit perdure et que les Franciliens mesurent les conséquences qu'il entraîne pour leur quotidien, il s'agit de réfléchir à un second niveau de réponse en réaffirmant notre attachement au projet européen. L'Île-de-France doit affirmer la pertinence du projet européen pour faire face aux difficultés du quotidien - relatives au

pouvoir d'achat, à l'emploi et aux transports - ainsi qu'aux enjeux du siècle, en particulier la protection de l'environnement, l'organisation d'une sécurité collective, et l'établissement d'une économie prospère faisant reculer la pauvreté.

A ce titre, la présidence française a permis à l'Europe de franchir un nouveau cap pour défendre notre souveraineté et notre modèle en renforçant la défense européenne, réformant le fonctionnement de l'Espace Schengen, adoptant le paquet climat, mettant fin aux dominations injustes de grandes plateformes numériques, mettant en place un mécanisme de garantie de salaires minimaux, instaurant des quotas pour l'égalité femme-homme dans les grandes entreprises, et en exigeant la réciprocité en matière commerciale.

L'Europe a besoin que notre Région assume son rôle pivot car nous sommes une terre d'avenir pour le continent. Nous représentons dès aujourd'hui la première économie d'Europe et nous sommes l'une des régions les plus jeunes de l'Union européenne, avec près du quart de la population francilienne qui a moins de 20 ans. L'Île-de-France est aussi une des premières terres d'innovation européennes, en figurant en tête du classement des régions par le nombre de brevets déposés.

L'Île-de-France a par ailleurs tout à gagner d'une Union « sans cesse plus étroite », comme l'énoncent les traités européens.

Notre région porte la réduction des fractures sociales et territoriales au cœur de ses compétences. La mobilisation des capacités de financements européens, à l'instar du fonds Juncker et de la BEI, représente un potentiel inégalable en matière d'investissements dans les équipements, infrastructures et services publics franciliens. L'Union permet également d'investir dans les compétences des jeunes et des Franciliens éloignés de l'emploi au travers des fonds structurels et des dispositifs d'engagement. Enfin, les récentes décisions européennes permettent de compter sur un avenir sans énergie fossile et respectueux de la biodiversité.

Dans le cadre de la stratégie européenne actuellement mise en œuvre, et adoptée le 8 juillet 2016, la Région Île-de-France a défini son cadre d'action pour notamment mobiliser les fonds européens et signer des partenariats d'amitié avec d'autres régions européennes.

Convaincus que le contexte et les nouveaux enjeux de notre temps l'imposent, les élus du conseil régional forme le vœu d'une nouvelle ambition européenne pour l'Île-de-France à construire ensemble en prenant en compte les propositions suivantes :

- Développer l'engagement européen des jeunes Franciliens en :

o en établissant des jumelages entre lycées européens et en finançant des mobilités dans des établissements secondaires des régions partenaires ;

o en organisant des simulations du Parlement européen et des exercices de citoyenneté européenne à destination des lycéens et des jeunes en insertion ;

o en incitant chaque conseil de la vie lycéenne et chaque mission locale à conduire un projet sur la citoyenneté européenne au cours de l'année prochaine ;

- Augmenter la mobilité européenne des jeunes Franciliens grâce à :

o une aide unique à la mobilité européenne d'un montant allant jusqu'à 500€ par mois pour les jeunes Franciliens en étude, en stage ou en alternance ayant un projet de mobilité européenne ;

o un soutien pour l'Erasmus de l'apprentissage, en partenariat avec les entreprises, CFA et campus des métiers franciliens, en fixant l'objectif de 5 000 bénéficiaires par an ;

o un accompagnement des démarches innovantes de formation à destination des jeunes éloignés de l'emploi, associant des périodes de mobilité permettant de développer notamment la pratique des langues étrangères.

- Renforcer l'action de l'Île-de-France auprès des institutions européennes,

o En renforçant la présence d'IDFE à Bruxelles, et en invitant l'ensemble des collectivités franciliennes à y adhérer, notamment la Métropole du Grand Paris ;

o En créant un hub francilien de soutien aux projets régionaux (innovation, environnement, équipements, sports, culture) candidatant aux fonds thématiques de la Commission européenne, et aux petits porteurs de projet associatifs et privés dans les territoires ;

o En publiant le rapport annuel des prises de position de la Région Île-de-France tel que prévu au titre de la délibération-cadre de 2016 ;

- Contribuer à l'émergence de l'Europe de la culture :

o en élargissant les conditions d'aide aux projets culturels permettant une itinérance dans les pays européens ;

o en œuvrant au lancement d'un festival régional des cultures européennes en lien avec les autres régions de l'UE ;

- Visibiliser l'action de l'Europe en Île-de-France :

o en installant les drapeaux français et européens dans l'hémicycle régional ;

o en prévoyant une communication annuelle sur l'utilisation des fonds européens avec l'ensemble des projets financés au travers du programme opérationnel régional et du FEADER ;

- Améliorer l'accueil des Européens en Île-de-France :

o en recevant une fois par an les associations d'Européens installés dans la région Île-de-France ;

o en organisant une réception d'accueil des étudiants européens en Erasmus arrivant dans les universités d'Île-de-France ;